

Édito, acquis sociaux : on solde

A l'occasion de ce numéro 1 de Vitamine Cc, permettez-moi un mouvement d'humeur...

La France d'en-haut est touchée de plein fouet par la crise mais Monsieur le Baron S aidé du sieur Raffarinade, "porte parole" de la France d'en-bas, a trouvé la solution : les soldes. On a commencé par les retraites, on a continué le tour de piste avec les intermittents, on a changé le statut d'EDF-GDF, on veut réformer la sécurité sociale. Entre temps, deux élections (régionale et européenne) laissent perplexes ces grands dirigeants : pourquoi les manants n'ont-ils pas compris? Une retraite au monastère de Saint Ultra Libéralus et la lecture des textes fondateurs de Saint Reaganus et de Sainte Thatcherus et c'est l'illumination : il faut continuer sur la voix des soldes et pour cela une seule solution : la super promo sur les 35h. Une usine du groupe Bosch, à Vénissieux, vient de s'engager sur cette voix, les salariés de cette entreprise travailleront six jours de plus sans compensation pour sauver 190 emplois sur les 300 qui devaient être supprimés et éviter ainsi la délocalisation de leur usine en République Tchèque.

La seule question qu'on doit se poser est de savoir si nous allons laisser le MEDEF. Et ses acolytes du gouvernement continuer à brader nos acquis sociaux jusqu'en 2007. La réponse est assurément NON, mais il faut être réaliste, nous avons face à nous une droite libérale et un patronat réactionnaire qui ne céderont pas facilement. La lutte sera dure et longue, il faudra donc dans l'unité syndicale la plus large inventer de nouvelles formes d'actions, il faudra que la force historique du mouvement syndical et la vivacité du mouvement altermondialiste s'unissent pour imposer un autre type de société.

Kamal Hesni, secrétaire général de la CFDT-Culture.

SÉCU : L'ASSURÉ COUPABLE

Pour le gouvernement, le comportement des assurés est à l'origine des dépenses : tous des fraudeurs! Du coup, la réforme porte essentiellement sur la pénalisation de ceux-ci.

Un financement inique

Le gouvernement prévoit, pour demain, une règle qu'il a refusé d'appliquer jusqu'ici : la compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales.

Le redressement financier de l'assurance maladie n'est pas équitablement partagé. Les entreprises en seront, en tout et pour tout, pour 700 millions € de leur poche, alors que la hausse de la CSG pour les retraités, dont le pouvoir d'achat est déjà mis à mal par la réforme des retraites, va les ponctionner de 560 millions et que l'extension de l'assiette de la CSG va coûter 1 million € aux actifs. Tous les assurés sociaux vont subir les conséquences de l'instauration du forfait de un euro par acte médical non compensé par les complémentaires (400 millions € de rendement prévu) et de la hausse du forfait hospitalier (300 millions € d'économie prévue).

En dépit des économies annoncées (15 millions € au total), le plan de redressement financier n'est pas crédible pour assurer un retour à l'équilibre dans 3 ans. Autant dire que la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) risque d'être prolongée pour longtemps et la taxe (CRDS) qui l'alimente deviendra probablement perpétuelle... Tout cela quasiment sans toucher aux sacro-saints profits des patrons de l'industrie privée.

Une réforme répressive

Désormais, l'assurance maladie examinera les arrêts de courte durée (moins de trois mois), pourtant en forte baisse. En cas d'arrêts de travail injustifiés (qui représentent 6% d'après les experts), des amendes pourraient être infligées aux médecins aussi bien qu'aux patients : la sanction du médecin entraîne la non-prise en

charge du patient (pas d'indemnités journalières par exemple). Tout "fraudeur" se verra réclamer le remboursement des sommes versées, alors que jusque là les indemnités étaient suspendues. Quant à l'obligation d'avoir un médecin-référent, les plus riches pourront ne pas se plier à la règle, puisqu'ils auront les moyens de payer la sanction financière correspondante. Et rien ne prouve que cette obligation entraînera moins de consultations ; parfois, pour des pathologies qui relèvent de toute évidence d'un médecin spécialiste, cela va même doubler les consultations, en obligeant à passer d'abord par le référent!

Autre volet : la mise en place du dossier médical personnel informatisé. Le coût de cette mesure paraît exorbitant au regard des économies escomptées (3,5 millions €/an), et rien ne garantit actuellement la confidentialité et la sécurisation des données stockées sur Internet. Encore une fois, au lieu de responsabiliser en informant et en adaptant le système de soins, l'État préfère la voie de la répression.

Cadeau bonus pour une complémentaire à l'américaine!

Une aide fiscale de 150 € devra compenser l'achat d'un contrat complémentaire : une goutte d'eau pour obtenir une couverture correcte. Tandis qu'une prise est donnée aux sociétés d'assurance privées pour couvrir une partie des soins "au premier euro" (cas de l'optique et du dentaire).

Édito	1
Sécu : l'assuré...	1
Sécu : réforme...	2
Lex[centr]ique	2
Vers un nouvel...	3
Enseignement...	3
Brèves	3
Lex[centr]ique	4
SGEN ou FCC/...	4
Brèves	4



Les labos au pilori?

Pour les hôpitaux, c'est la tarification à l'activité qui conditionne désormais les ressources des hôpitaux. Ce sera l'instrument privilégié pour déterminer et mener à bien les contrats d'objectifs. Mais quels seront les critères d'efficacité?

Une autre disposition permet de promouvoir les médicaments génériques, mais les laboratoires pharmaceutiques ont demandé des compensations : la liberté de prix pour leurs médicaments dits "innovants", prescrits pour traiter les affections de longue durée, a annulé les bénéfices économiques des remboursements.

Des préconisations dignes du MEDEF et recul de la démocratie sociale

Une Haute autorité est mise en place. Pourtant l'indépendance de ses membres laisse à désirer puisque c'est le chef de l'État, les présidents de l'Assemblée, du Sénat et du Conseil économique et social (postes hautement politique) qui sont chargés de les désigner.

Un "comité d'alerte sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie" est également mis en place pour sanctionner le dépassement de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

Par ailleurs, dans "des limites" fixées par l'État, les caisses pourront ajuster les taux de remboursement, et les assurances complémentaires auront voix au chapitre sur le sujet, celles-ci étant tenues autoritairement de respecter un objectif de dépenses, sans pouvoir agir sur les recettes. Autant dire que le risque est grand que les niveaux de remboursement des soins servent de variables d'ajustement dans une logique de profit.

L'État abandonne une autre compétence stratégique en matière d'assurance maladie : l'établissement de la liste des actes et prestations médicaux admis au remboursement. Avec le modèle de gouvernance mis en place, et très largement inspiré du projet du MEDEF, la démocratie sociale recule dans le champ de la Sécu. Ainsi le gouvernement se donne les leviers pour atteindre son objectif de réduction du niveau de couverture assuré par le régime obligatoire et, parallèlement, assurer le transfert de charges sur les complémentaires et les assurés.

Le pilotage régional du système de soins est confié aux directeurs des unions régionales des caisses d'assurance-maladie (URCAM) et des agences régionales de l'hospitalisation (ARH), et soustrait à tout contrôle social.

Pour les négociations, le gouvernement accorde aux syndicats un droit d'opposition, sur le modèle de la loi Fillon sur le dialogue social : la règle de l'opposition majoritaire, qui encourage davantage la contestation que la responsabilité.

Nous aurions de loin préféré que la réforme de l'assurance maladie se fonde sur la responsabilisation des acteurs du système de soins (plutôt que sur leur répression), sur une meilleure adéquation entre offre et demande de soins, et sur une refonte en profondeur des pratiques et outils des professionnels. Quant au financement, nul besoin de dire que la CFDT-Culture s'oppose à des mesures qui consisteront finalement à abandonner le principe de solidarité entre assurés et à épargner les revenus des entreprises et des capitaux. Cette réforme, dans la droite ligne de celles entreprises par les gouvernements Raffarin depuis 2 ans, participe un peu plus à pilonner les droits sociaux acquis de haute lutte par les citoyens français.

RÉFORME DE L'ASSURANCE MALADIE : la position de la confédération

F. Chérèque explique que la CFDT refusera d'entrer dans une négociation puisque les décisions finales relèvent des parlementaires, en particulier celles relatives au rôle de l'État. La CFDT jugera cette réforme en fonction de 4 priorités : une aide financière pour tous pour accéder à une mutuelle complémentaire; une meilleure organisation des soins qui responsabilise patients et professionnels, un financement équitable; et la clarification du rôle de l'État et des partenaires sociaux dans le système de gouvernance.

La CFDT critique, dans le projet présenté, le système de financement : répartition injuste de la charge, report pur et simple de la dette (50 millions € en 2006) sur les générations futures, instauration d'un forfait de 1 € sur les actes et consultations, hausse du forfait hospitalier. D'autre part, l'augmentation de la CSG pour les retraités imposables doit s'accompagner d'une réelle prise en charge de la dépendance. La CFDT dénonce la faiblesse de la contribution demandée aux entreprises et le refus de l'État de s'acquitter de la totalité des exonérations de charges qu'il a lui-même consenties. Enfin, les recettes nouvelles reposent essentiellement sur les assurés sociaux, instituant la culpabilisation et la pénalisation de ceux-ci.

La CFDT réclame des réponses plus claires et des intentions plus précises en matière de mutuelles complémentaires, de prévoyance, et d'organisation du système de soins. Elle déplore en outre que le souci du Ministre d'annoncer le soutien de tel ou tel syndicat ait pris le pas sur les discussions concernant le contenu de la réforme.

LEX(CENTR)IQUE

Accord : *conformité de pensée, simultanéité, association de sons.* (Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'État) [ex. : *Je ne suis pas d'accord... , c'est toi qui a fais planter le logiciel!*]

Anti-fongique : substance contre la prolifération des champignons [*amanitus proliferans*].

Assuré : adj., synonyme de "convaincu". Ex : "Soyez assuré que vos droits touchent à leur fin".

Bleu, jaune, vert : couleur de la couverture des documents d'information annexés au projet de loi de finances. Les jaunes [*Synonymes : traître, asiatique*] viennent en complément des "bleus" [*Expressions : allez les Bleus, peur bleue, c'est un bleu...*]. Les verts ne paraissent qu'au printemps (bucolique) [*Ne pas confondre avec la couleur politico-écologique...*]. Seul le rouge n'existe pas, au cas où les parlementaires seraient daltoniens.

CSG : contribution sociale généralisée. Certaines mauvaises langues y lisent : Cotisations sans garantie.

VERS UN NOUVEL ÉTÉ MEURTRIER POUR L'ARCHÉOLOGIE ?

À l'occasion de l'examen du projet de loi Sarkozy n° 1676 "Pour le soutien de la consommation et de l'investissement" le 24 juin, un amendement glissé par le député UMP de Savoie M. Bouvard a été adopté par l'Assemblée nationale. Ni le gouvernement ni le Ministre de la Culture ne sont montés aux créneaux pour faire retirer cet amendement. Cet amendement modifie pour la quatrième fois en 4 ans le mode de financement de l'archéologie "préventive".

C'est un remake du scénario de l'automne 2002 : quelques élus prennent l'initiative, dans un cadre exclusivement financier qui interdit tout débat de fond, de créer une situation de fait pour obtenir une réforme législative moins contraignante pour les intérêts particuliers.

Cet amendement réduit la surface fiscale de la redevance archéologique dans l'urbain à partir de la surface de plancher hors œuvre et pour le reste à la surface de l'aménagement (la compensation

par des taxes n'est qu'un effet de procédure pour le rendre adoptable). Cet amendement réduit le financement public des diagnostics et du FNAP à une peau de chagrin (+/- 75 % en moins du rendu de la redevance). L'asphyxie financière des diagnostics, c'est l'impossibilité de repérer les sites archéologiques, c'est l'étranglement de l'archéologie préventive!

Les députés qui ont porté cet amendement ne se préoccupent pas de savoir combien rapporterait la redevance ainsi rétrécie, ni si cela suffirait à financer l'INRAP. Cette perte de recette est compensée par la création d'une taxe additionnelle fictive. Cette charge des députés ne nous surprend pas : après la rafale des questions au gouvernement, dénonçant les aberrations du système mis en place en 2003, la gazette des communes a publié en mai – quelle coïncidence! –, le rapport à la commission des finances de Laurent Hénard, promoteur du retour au financement des fouilles au coup par coup et de la mise en concurrence.

Les personnels directement concernés par l'archéologie préventive (services déconcentrés de l'État, INRAP, services de collectivités, du CNRS et de l'Université), par une pétition nationale, réaffirment aux parlementaires, au gouvernement et au Ministre de la Culture, leur attachement à un vrai service public de l'archéologie préventive.

ENSEIGNEMENT : LA RÉFORME LMD ET LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

La CFDT-Culture approuve l'inscription de l'enseignement de l'architecture dans un système **universitaire européen** à travers la réforme LMD (Licence – Master – Doctorat).

Toutefois, elle déplore, qu'une fois encore, un projet soit élaboré **sans consultation** préalable des instances représentatives des personnels et regrette la **précipitation** de la DAPA à imposer cette réforme avant même sa mise en œuvre au sein de l'Université.

Nos remarques :

A) Au terme de la loi de 1977 sur l'architecture (art. 10) toute personne titulaire d'un diplôme d'architecte peut s'inscrire à l'Ordre : la réforme nécessitera obligatoirement une modification de la loi. Ce qui aurait dû être un préalable.

B.) La **formation pluridisciplinaire** n'est plus garantie, comme en témoigne la composition des jury de diplômés. Cela semble en totale contradiction avec le discours affiché de diversification des métiers.

C) Pour une meilleure lisibilité au niveau européen, il aurait été préférable que le diplôme conférant grade de master porte le titre de "Master". Une certaine confusion semble déjà régner avec les partenaires étrangers.

D) Le futur master prévoit qu'une **mention recherche** peut être attribuée à l'étudiant au vu de l'ensemble de son parcours. Elle est attribuée par un jury commun à la promotion et non pas par un jury qualifié recherche.

La CFDT-Culture réclame une réelle inscription de l'enseignement de l'architecture dans le contexte européen qui ne saurait s'accomplir sans une réforme du statut des enseignants et des établissements et sans une remise à niveau des moyens matériels et personnels.

Brèves

Nouvelles menaces sur l'archéologie préventive

Une diminution de plus de 50% du financement de l'archéologie préventive pour la détection des sites menacés de destruction vient d'être votée par l'Assemblée nationale le 24 juin. Le texte doit être examiné par le Sénat le 15 juillet.

La réaction des archéologues a été immédiate. En quelques jours, une pétition nationale, qui a recueilli plus de 800 signatures, interpelle le Gouvernement.

LEX(CENTR)IQUE

Dialogue social : "dialogue" signifie "conversation à deux" (ce qui implique que les interlocuteurs parlent le même langage); pour "social", voir définition plus loin. [Vieux] Dialogue entrepris à des fins de négociation entre le gouvernement (ou les patrons) et les syndicats; ce concept, qui a fait fureur il y a quelques décennies, au point de légiférer pour l'encadrer et le garantir, tend à se résumer aujourd'hui à une parade légale. Synonymes : affichage, trompe-l'œil, dialogue de sourds...

Social : qui concerne la société. Le problème, c'est que "société" renvoie à différents concepts. Du coup "social" s'utilise dans plusieurs cas : la société humaine ("environnement social", groupe humain dans lequel nous vivons), les interlocuteurs des pouvoirs en place ("partenaires sociaux", notamment les syndicats); les droits acquis qui sont supposés venir en aide aux plus démunis ("droits sociaux"); les biens d'une entreprise ("abus de biens sociaux"). Il est probable que des confusions se soient glissées dans l'esprit de certains politiciens...

SGEN OU FCC/FTILAC?

Le Conseil National, réuni le 18 mai dernier, a étudié les avantages que nous aurions à rejoindre une fédération CFDT de la fonction publique, et plus particulièrement le SGEN. Ceux-ci sont les suivants :

— La proximité statutaire (agents de la fonction publique). Il est à noter que le SGEN siège à l'UFFA et est un des interlocuteurs réguliers du ministère de la fonction publique. Notons également l'offre de formations spécifiques (CTP, CHS, CAP...) proposée par le SGEN, formations inexistantes dans le cadre de la FCC-Ftilac.

— Les préoccupations communes : décentralisation, corps de fonctionnaires communs, réforme de l'État, service public, déconcentration, recherche (certains agents du Ministère de la Culture sont éligibles au conseil scientifique du CNRS, dont le syndicat relève du SGEN), etc... Et l'on peut craindre que la F3C ne s'en préoccupe guère plus que ne l'a fait la FCC. Ces préoccupations avaient d'ailleurs justifié une affiliation au SGEN il y a plusieurs années.

— L'infrastructure logistique : service juridique propre, reprographie, ressources documentaires...

— Pas d'inconvénient pour le SGEN à intégrer nos sections de droit privé, du moins celles qui concernent des EPIC et qui ne relèvent pas du champ de syndicalisation du SNAPAC ; la question reste posée pour les associations et fondations.

— L'organisation des autres confédérations syndicales : les autres fédérations qui correspondent au SGEN regroupent éducation nationale, recherche et culture. Une affiliation au SGEN permettrait à celui-ci de dialoguer à armes égales avec ses homologues.

Les discussions se poursuivent avec le SGEN, le SNAPAC, la FCC et la Confédération à ce sujet. Le Conseil National sera tenu informé des suites données; contactez vos sections pour en savoir plus.

Brèves

Résultats des élections en CAP

Voici les sièges obtenus par la CFDT-Culture dans les CAP qui ont été renouvelées récemment :

- Conservateurs du patrimoine : 2 sièges (sur 6)
- Secrétaires administratifs : 1 siège (sur 6)

Brèves

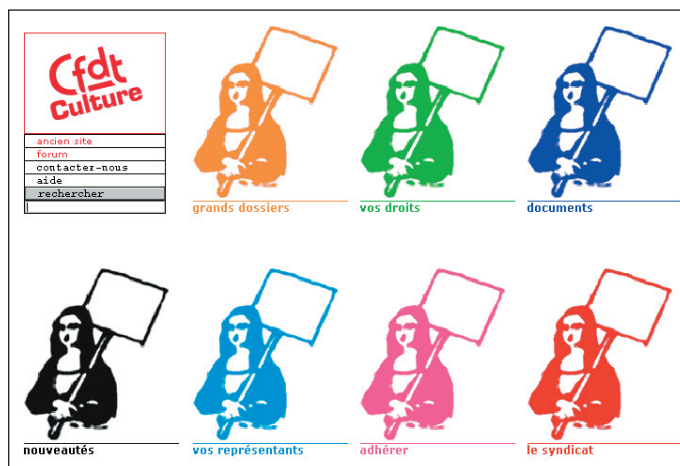
Commissions nationales de concertation des SDAP et des écoles d'architecture

Deux commissions nationales de concertation vont être mises en place pour les SDAP et les écoles d'architecture. A l'issue des élections, dont le dépouillement a eu lieu le 1^{er} juillet dernier, la CFDT-Culture a obtenu :

— 3 sièges à la commission pour les écoles d'architecture (soit 317 voix sur 1130 suffrages exprimés)

— 1 siège à la commission pour les SDAP (soit 39 voix sur 430 suffrages exprimés)

La CFDT-Culture remercie celles et ceux qui lui font confiance. Cette confiance doit se traduire par une représentation concrète et efficace dans ces commissions; ainsi, si vous souhaitez siéger au sein de ces instances, contactez-nous au plus vite!



"N'oubliez pas de consulter notre site www.cfdt-culture.org : certaines informations ne sont diffusées que par cette voie. Par exemple, vous trouverez les sommaires des revues conservées au syndicat, des documents d'actualité, etc. En tant qu'adhérent, pensez à vous enregistrer sur le site pour pouvoir avoir accès

BULLETIN D'ADHÉSION 2004

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Mobile : _____

Courriel : _____

Etablissement : _____

Syndicat

CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. :

01 40 15 51 20

Télécopie :

01 40 15 51 22

Site :

www.cfdt-culture.org

Courriel :

cfdt@culture.gouv.fr



contactez-nous